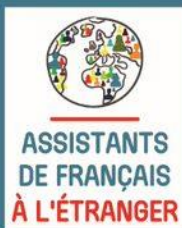


ALLEMAGNE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 220 Les chances d'obtenir un poste étaient de 99% .
Conditions générales	Seules sont recevables les candidatures d'étudiants : <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue allemande évaluées et justifiées par un professeur d'allemand (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2019.</p>
Disciplines	Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L1 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS.



ALLEMAGNE



Villes ou régions d'affectation	Tous les Länder Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Collèges, lycées d'enseignement général et professionnel, quelques postes en écoles primaires Les candidats qui souhaiteraient effectuer leur service dans les écoles primaires doivent le signaler dans le dossier. Compte tenu du faible nombre de postes en primaire, les candidats justifiant d'une expérience pertinente seront privilégiés.
Durée du contrat	Environ 8 mois (octobre 2019 - 31 mai 2020) Prise de fonction après le stage d'accueil en octobre 2019 (cf. infra).
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire de chaque Land.
Rémunération mensuelle	850€ net L'assistant a le statut de boursier de l'État allemand et est exempt d'impôts en Allemagne et en France.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	Durant son contrat, l'assistant est couvert par une assurance maladie, accident et responsabilité civile qui ne couvre pas les grossesses, les maladies chroniques préexistantes (allergies, asthme, diabète, etc.) et les maladies d'ordre psychologique. Il est recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Réunion d'information	Un stage d'accueil et de formation sera organisé courant octobre 2019 près de Cologne (Nordrhein-Westfalen). La date exacte du stage sera communiquée ultérieurement.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade d'Allemagne en France : http://www.allemande.diplo.de/ Ambassade de France en Allemagne : www.botschaft-frankreich.de Pädagogischer Austauschdienst (PAD) : https://www.kmk-pad.org/programme/fremdsprachenassistentzkräfte.html
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 groupes régionaux**.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par *Bundesländer* des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Nord	Bremen (2) Hamburg (7) Mecklenburg-Vorpommern (4) Niedersachsen (27) Schleswig-Holstein (10)
Süd	Baden-Württemberg (13) Bayern (12) Hessen (17)
Ost	Berlin (9) Brandenburg (7) Sachsen (11) Sachsen-Anhalt (4) Thüringen (8)
West	Nordrhein-Westfalen (47) Rheinland-Pfalz (33) Saarland (9)





AUTRICHE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 74 Les chances d'obtenir un poste étaient de 100% .
Conditions générales	Seules sont recevables les candidatures d'étudiants : <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue allemande évaluées et justifiées par un professeur d'allemand (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2019.</p>
Disciplines	Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L1 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Droit et Sciences politiques : Droit, Administration publique, Sciences politiques, Relations internationales, etc. ;• Économie et gestion : Économie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. ;• STAPS.



AUTRICHE



Villes ou régions d'affectation	Tous les Bundesländer Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Collèges et lycées d'enseignement général et technique La majorité des assistants sont affectés sur deux établissements.
Durée du contrat	8 mois (1 ^{er} octobre 2019 - 31 mai 2020)
Temps de travail et de congés	13 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire de chaque Land.
Rémunération mensuelle	Environ 1200€ net L'assistant a le statut de salarié du ministère de l'éducation autrichien.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	Une déclaration en tant que ressortissant de l'Union européenne résidant en Autriche est à effectuer auprès des autorités locales à l'arrivée. Coût : entre 15€ et 55€ en fonction des Länder.
Couverture sociale	Couverture médicale incluse dans les charges déduites du salaire mensuel (maladie et accidents du travail). Il est possible de souscrire une assurance complémentaire à ses frais. Il est recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.
Réunion d'information	Un séminaire d'intégration sera organisé du 23 au 27 septembre 2019 à Altenmarkt im Pongau (Land de Salzburg).
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade d'Autriche en France : www.amb-autriche.fr Ambassade de France en Autriche : www.ambafrance.org Bundesministerium für Bildung und Frauen (BMBWF) : www.weltweitunterrichten.at/site/sprachassistenz/incoming/fuerinteressentinnen
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



AUTRICHE



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 *Bundesländer*.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par *Bundesländer* des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

Wien (21)	Voralberg (2)
Niederösterreich (12)	Burgenland (1)
Salzburg (8)	Kärnten (6)
Tirol (5)	Steiermark (8)
Oberösterreich (11)	





SUISSE ALEMANIQUE



Fiche-pays 2019-2020

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, pour l'année 2018-2019, le nombre de postes était de : 16 Les chances d'obtenir un poste étaient de 57% .
Conditions générales	Seules sont recevables les candidatures d'étudiants : <ul style="list-style-type: none">• de nationalité française ou ressortissants européens (UE/EEE/Suisse) ;• résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ;• inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2018-2019 (la seule exception concerne les personnes étant actuellement ou ayant été assistantes avec le CIEP) ;• ayant effectué la totalité de leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ;• âgés de 20 à 35 ans au 31/12/2019 ;• ayant des compétences en langue allemande évaluées et justifiées par un professeur d'allemand (niveau B1 du CECRL). Si vous avez obtenu un diplôme ou une certification dans la langue du pays concerné, il vous sera demandé d'en fournir une copie dans votre dossier. <p>➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures.</p> <p>➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.</p> <p>➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois d'avril 2019.</p>
Disciplines	Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L2 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none">• Arts : Arts appliqués, Arts du spectacle, Arts plastiques, Audiovisuel, Histoire des arts et archéologie, Médiation culturelle, Musicologie, Musique, Édition, Documentation, Cinéma, Études théâtrales, etc. ;• Économie et gestion : Economie, Gestion, Tourisme, Hôtellerie, etc. ;• Lettres : Lettres classiques, Lettres modernes, etc. ;• FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ;• LLCE, LEA (toutes langues) ;• Éducation : Sciences de l'éducation, préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ;• Sciences humaines et sociales : Carrières sociales, Géographie, Histoire, Information-Communication, Philosophie, Psychologie, Sociologie, Ethnologie, Journalisme, etc. ;• Sciences et technologie : Biologie, Mathématiques, MASS, MI, Physique-Chimie, Sciences de la terre et de l'environnement, etc. <p>Il est demandé aux candidats de joindre un CV et une attestation justifiant d'une expérience éducative ou associative à leurs dossiers.</p>



SUISSE ALEMANIQUE



Villes ou régions d'affectation	Appenzell-Ausserrhoden, Basel-Stadt, Luzern, Obwalden, Schwyz, Solothurn, St. Gallen, Zug et Zürich Les commissions de sélection sont souveraines. En conséquence, leurs décisions ne sauraient être remises en cause et ne pourront faire l'objet d'explicitation.
Établissements	Collèges et lycées d'enseignement général et/ou professionnel
Durée du contrat	10 mois (1 ^{er} septembre 2019 - 30 juin 2020) ou 11 mois (15 août 2019 - 15 juillet 2020)
Temps de travail et de congés	12 heures par semaine (soit 16 cours de 45 minutes) Congés scolaires selon le calendrier scolaire du canton d'affectation.
Rémunération mensuelle	2560 francs suisses soit environ 2580€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change) L'assistant a le statut de salarié de l'établissement ou du canton. Les salaires varient légèrement d'un canton à l'autre. Des variations peuvent également survenir dans le même canton, selon l'âge ou l'expérience. Le salaire est nettement plus élevé que dans d'autres pays du programme et l'assistant dispose d'une plus grande responsabilité et liberté pédagogique.
Aide à l'installation	Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant.
Visa	N/A
Couverture sociale	L'assistant de langue doit adhérer au régime suisse de l'assurance maladie (env. 200 francs suisses, frais à sa charge). S'il dispose d'une couverture médicale en France et qu'il est en possession d'une carte européenne d'assurance maladie française (CEAM), il peut demander à en être dispensé. Il est recommandé de souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance prévoyant le rapatriement en cas de besoin.
Réunion d'information	Séminaire d'accueil d'une journée organisé par Movetia à Berne fin août/début septembre 2019.
Informations diverses	Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (douane, circulation automobile, etc.), il convient de s'adresser aux autorités compétentes : Ambassade de Suisse en France : www.eda.admin.ch/paris Ambassade de France en Suisse : www.ch.ambafrance.org Agence nationale suisse : Movetia - www.movetia.ch/fr/a-notre-propos/
Validation du séjour	Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php



SUISSE ALEMANIQUE



Carte 2019-2020

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour 3 cantons.

- Si vous n'avez pas de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- À titre indicatif, est précisée ci-dessous entre parenthèses, la répartition par cantons des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2018-2019.

AR : Appenzell-Ausserrhoden (0)
BS : Basel-Stadt (2)
LU : Luzern (2)
OW : Obwalden (0)
SZ : Schwyz (0)
SO : Solothurn (1)
SG : St. Gallen (SG) (2)
ZG : Zug (3)
ZH : Zürich (6)

